

Signalisation temporaire — perfectionnement / recyclage

Signalisation temporaire de chantier — document du 01/09/2026

3,5 h / 1 jour

2 à 12 stagiaires

Présentiel

Sans niveau de qualification

Présentation

Personnel déjà initié à la signalisation temporaire. Amplitude 9 h 00 → 12 h 30. Instruction interministérielle (8e partie).

Objectifs

Permettre au participant déjà initié de réactualiser ses compétences en signalisation temporaire, de corriger les dérives de terrain et d'intégrer les dernières règles de sécurité.

Public concerné

Personnel ayant déjà une pratique de la signalisation temporaire de chantier.

Prérequis

Avoir déjà été formé ou pratiqué la signalisation temporaire.

Déroulé pédagogique

Horaire	Séquence	Objectif	Méthode
SESSION UNIQUE — Retour d'expérience, actualisation et perfectionnement du balisage			
9 h 00	Accueil – cadre et attentes	Objectifs, déroulé	Interrogative
9 h 15	Retour d'expérience	Analyser les situations de chantier rencontrées	Interro. + active
9 h 45	OO1 – Actualisation réglementaire et principes	Réactualiser l'IISR 8e partie et les principes	Expo. brève + interro.
10 h 30	— Pause —		
10 h 45	OO2 – Schémas de balisage (perfectionnement)	Choisir et adapter le schéma selon le chantier	Active
11 h 30	OO3 – Pose / dépose en sécurité (pratique)	Mettre en place un balisage en se protégeant	Mise en situation
12 h 00	Évaluation des acquis	QCM + évaluation pratique	Mise en situation
12 h 20	Bilan & clôture	Consignes, EPI haute visibilité	Interrogative
12 h 30	— Fin de la formation —		

Méthodes et moyens mobilisés

Pédagogie active alternant apports en salle et ateliers pratiques de balisage : lecture des schémas types, pose et dépose de la signalisation temporaire sur cas concrets, analyse de situations réelles de chantier. Matériel pédagogique et supports fournis par le formateur.

Méthodes d'évaluation

Évaluation continue lors des ateliers pratiques de balisage et questionnaire de fin de formation.

QCM de positionnement à l'entrée en formation (5 questions) et QCM d'évaluation des acquis en fin de formation (8 questions). Réussite à partir de 70 % de bonnes réponses.

Validation des acquis

Délivrance : Attestation de fin de formation.

Intervenant

Formateur spécialiste en signalisation temporaire de chantier

Références réglementaires

Art. L. 4141-2 du Code du travail — l'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice des travailleurs.

Instruction interministérielle sur la signalisation routière — 8e partie : signalisation temporaire (arrêté du 24 novembre 1967 modifié).

Recommandations INRS et OPPBTP relatives aux interventions sur ou à proximité des voies de circulation.

Modalités et délai d'accès

Formation intra-entreprise sur demande, après analyse des besoins et signature de la convention. Délai d'accès : sous 15 jours à réception de la convention signée, selon les disponibilités du planning. En inter-entreprises : inscription jusqu'à 5 jours ouvrés avant la session, dans la limite des places disponibles.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation est étudiée en amont, lors de l'analyse des besoins, afin d'adapter les modalités pédagogiques, le rythme, les supports ou les épreuves pratiques. Contactez notre référent handicap : Stéphane Sabatier — info@starter-formation.com — 09 80 49 37 71.

Note de la formation

★★★★★ **4,7/5** 94,7 % de satisfaction globale **100 % de réussite** aux évaluations

Atteinte des objectifs 91,9 %

Qualité du contenu 93,7 %

Pédagogie 94,8 %

Qualité de l'intervenant 98,3 %

Moyenne des sessions évaluées de janvier 2025 à juillet 2026 · Source : évaluations de satisfaction des stagiaires (export du logiciel de gestion) · Mis à jour le 19/07/2026

STARTER FORMATION — 26 rue des Fayettes, 69400 Villefranche-sur-Saône — SIRET 801 302 548 00046 — APE 85.59A

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 13227 69 auprès de la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.